

I- CONTEXTE

La Côte d'Ivoire et la Communauté Européenne sont liées depuis 2007 par un Accord de partenariat dans le domaine de la pêche autorisant cette dernière à pêcher dans sa Zone Economique Exclusive.

Cet accord prévoit une contrepartie financière scindée en deux parties distinctes : l'une pour l'accès à la zone de pêche de la Côte d'Ivoire et l'autre pour l'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle pêche.

Le Ministère en charge des pêches a inscrit ses priorités dans la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des ressources halieutiques.

A cet effet, il a été mis sur pieds le Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH) en 2007.

La deuxième phase de ce programme a démarré en 2014
Les sources de financement :

- ✚ Côte d'Ivoire : 34,97%
- ✚ Union Européenne : 65,03%

Des recherches de partenaires et de financements sont en cours en vue de la mise en œuvre de toutes les actions du programme.



II-MISSION

Le PAGDRH contribue à lever un certain nombre de contraintes rencontrées dans le secteur des pêches et de l'aquaculture à savoir :

- ✚ la faiblesse des systèmes de contrôle et de surveillance des pêches ;
- ✚ les insuffisances au niveau des statistiques des pêches et de l'aquaculture ;
- ✚ le manque de synergie entre les systèmes d'encadrement, de formation et d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture ;
- ✚ l'obsolescence de la législation et de réglementation en matière de pêche et d'aquaculture ;
- ✚ la connaissance insuffisante du potentiel halieutique.

III-OBJECTIFS

3.1. Objectif global

Le PAGDRH a pour objectif global l'amélioration de la production halieutique nationale à travers une gestion durable et participative.

3.2. Objectifs spécifiques

L'objectif global se décline en deux (2) objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : renforcer les capacités d'intervention des Administrations en charge des pêches et de l'Aquaculture ;

Objectif spécifique 2 : élaborer et mettre en œuvre un système de gestion durable des plans d'eau.



IV-COMPOSANTES

Le PAGDRH comprend sept (7) composantes :

Composante 1 : Renforcement des capacités des administrations en charge des pêches et de l'aquaculture

Composante 2 : Appui à la surveillance, à la recherche scientifique et à la formation

Composante 3 : Amélioration du cadre juridique et réglementaire

Composante 4 : Aménagement des pêcheries et conservation des stocks

Composante 5 : Gestion participative des pêcheries

Composante 6 : Développement de l'aquaculture

Composante 7 : Gestion du programme

V- GESTION DU PROGRAMME

La coordination des activités du programme est assurée par une cellule de coordination.

Pour satisfaire la demande en alevins des opérateurs de la filière aquacole, le PAGDRH dispose de quatre stations d'alevinage dont trois spécialisées dans la production d'alevins de Tilapia (*Oreochromis Niloticus*) et la quatrième dans la production d'alevins de mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*) et de silure (*Heterobranchus longifilis*).

La cellule de coordination du PAGDRH est composée de :

- ✚ Un (01) Coordonnateur ;
- ✚ Un (01) Coordonnateur Adjoint ;
- ✚ Un (01) Chef de Département Pêche ;
- ✚ Un (01) Chef de Département Aquaculture ;
- ✚ Un (01) Chef de Département Communication et Relations Extérieures ;
- ✚ Un (01) Chef de Service Administratif et financier ;
- ✚ Quatre (04) Chefs de station piscicole.

VI- REALISATIONS MAJEURES DE LA PHASE II

- ✚ Elaboration d'un Plan national de lutte contre la Pêche Illícite, Non déclarée et Non réglementée (Pêche INN) ;
- ✚ Elaboration d'un Manuel des Procédures de Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches ;
- ✚ Organisation de sessions de formations des inspecteurs au Suivi, Contrôle et Surveillance des activités de pêches ;
- ✚ Renforcement des capacités d'intervention du Bureau d'inspection des pêches au Port de pêche d'Abidjan ;
- ✚ Mise en place d'un système de suivi satellitaire des navires de pêche ;
- ✚ Renforcement de la coopération internationale avec la participation active aux activités des organisations internationales en matière de pêche et d'aquaculture : ICCAT, CBI, FAO, COMHAFAT, CPCO etc.
- ✚ Production d'alevins de mâchoirons (*Chrysichthys nigrodigitatus*) et de tilapia (*Oreochromis Niloticus*) mis à la disposition de pisciculteurs privés.

VII- PERSPECTIVES

- ✚ Doter la Côte d'Ivoire d'un système d'enregistrement électronique des données de captures (ERS) ;
- ✚ Renforcer le dispositif de surveillance de la Zone Economique Exclusive ivoirienne
- ✚ Renforcer les capacités de production d'alevins



PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Tel : (+225) 21 24 34 52 / (+225) 08 37 89 17
Adresse Postale : BP V19 Abidjan (RCI)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MIRAH

Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques



PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES



